

TARIFS ASSAINISSEMENT

Désignation	Tarif HT 2025	Tarif HT 2026
<b>Abonnements – part fixe</b>		
Abonnements - part fixe	48	49
<b>Consommation – part variable</b>		
De 0 à 150 m <sup>3</sup>	1,11	1,14
De 151 à 180 m <sup>3</sup>	1,47	1,51
De 181 à 300 m <sup>3</sup>	1,58	1,62
> 301 m <sup>3</sup>	1,68	1,72
<b>Redevance</b>		
Contre-valeur Performance des systèmes d'assainissement	0,01	0,03
<b>Assainissement collectif</b>		
Contrôle de conformité pour un nouveau raccordement au réseau d'assainissement collectif, y compris pour le nouveau raccordement relatif à un bien situé en copropriété : le lot privé ; les parties communes – Sur demande effectuée dans les 12 mois qui suivent le raccordement, ou dans les 12 mois qui suivent l'achèvement des travaux pour le cas des immeubles à		Gratuit
Premier contrôle de conformité du raccordement au réseau d'assainissement collectif pour les copropriétés déjà existantes : parties communes uniquement – Sur demande du syndicat de copropriété effectuée dans les 12 mois qui suivent l'approbation de l'assemblée générale		102
Contrôle de conformité du raccordement au réseau d'assainissement collectif lors d'une vente immobilière, suite à des modifications apportées au raccordement déjà existant, pour les copropriétés au-delà du premier contrôle ou en cas de dépassement du délai de 12 mois qui suivent l'approbation de l'assemblée générale, suite au dépassement du délai de 12 mois en cas de nouveau raccordement, ou suite au dépassement du délai de 2 ans de mise en conformité/contre-visite – Sur demande	180	185
Contre-visite suite à la réalisation de travaux prescrits dans les conclusions du rapport susvisé en vue d'assurer la mise en conformité du raccordement au réseau d'assainissement collectif (vente immobilière, nouveau raccordement, copropriété, modifications apportées au raccordement déjà existant) – Sur demande dans le délai de 2 ans de mise en conformité/contre-visite	100	103
Indemnité pour course vaine (absence du demandeur au rendez-vous fixé sans qu'il en informe la régie intercommunale de l'assainissement)	100	103
Pénalités pour non-raccordement dans les délais au réseau public de collecte des eaux usées	Cf. Délibération n°16/2024 en date du 21 mars 2024	Cf. Délibération n°16/2024 en date du 21 mars 2024
<b>Assainissement non collectif</b>		
Contrôle	170	174
Contre-visite	97	99
Déplacement absence au RDV	97	99
Travaux de mise en conformité non réalisés - forfait déplacement	170	174
Pénalisation pour travaux de mise en conformité non réalisés	170	174

Les tarifs 2025 sont actualisés avec un coefficient de 2,5 %

L'actualisation des tarifs interviendra au 1er janvier 2026

Les tarifs des chapitres "abonnements - part fixe" "assainissement collectif" "assainissement non collectif" sont arrondis à l'unité supérieure.

Les tarifs du chapitre "consommation - part variable" sont arrondis au centième supérieur.

Contre-valeur Redevance "performance des systèmes d'assainissement" = 0,09 (redévance fixée par l'Agence de l'Eau) x 0,356 (coefficient de modulation global de la CC)